



Attributions⁽¹⁾ 2017 (1^{ers} et 2^{èmes} droits) : 795 837

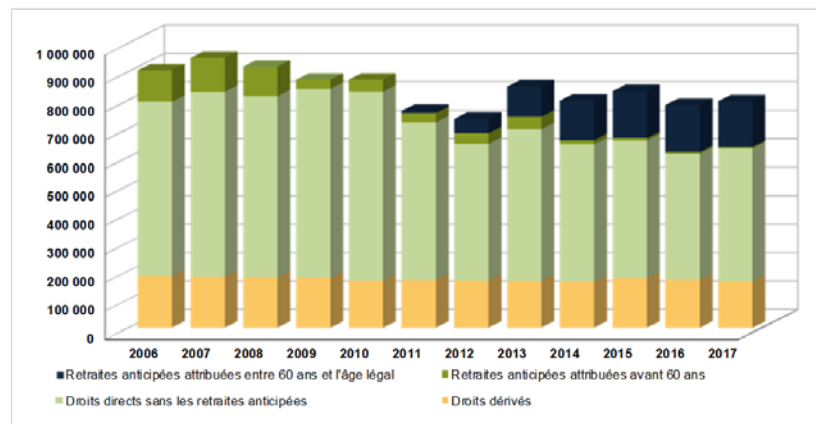
Source : Système national statistiques prestataires (SNSP)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Total des attributions de droits directs et droits dérivés	795 837	324 163	471 674
Droits directs	632 626	302 630	329 996
Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général (1er droit ⁽²⁾)	603 712	300 052	303 660
Droits directs attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général (2e droit ⁽²⁾)	28 914	2 578	26 336
Types de pension	632 626	302 630	329 996
Pensions normales	534 191	259 515	274 676
Pensions d'ex-invalides	52 456	23 731	28 725
Pensions pour incapacité au travail	45 979	19 384	26 595
Proportions			
Polypensionnés ⁽³⁾	40,9 %	45,8 %	36,4 %
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,0 %	13,2 %	12,9 %
Pensions à taux réduit	9,9 %	8,1 %	11,5 %
Retraités en retraite progressive	9 535	2 703	6 832
Droits dérivés (réversion)	163 211	21 533	141 678
Retraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général (1er droit ⁽²⁾)	57 367	4 941	52 426
Droits dérivés attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général (2e droit ⁽²⁾)	105 844	16 592	89 252

Évolution du nombre d'attributions

Évolution par rapport aux attributions de l'année 2017

Droits directs	+ 3,1%
Droits dérivés	- 3,4%
Ensemble des droits	+ 1,7%



	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraites anticipées et mesures dérogatoires			
Retraites anticipées	165 310	108 952	56 358
Retraites anticipées pour longue carrière	162 534	107 246	55 288
Retraites anticipées des assurés handicapés et travailleurs handicapés	2 776	1 706	1 070
Proportion de départs anticipés entre 60 ans et l'âge légal	97,4 %	97,3 %	97,6 %
Mesures dérogatoires			
Travailleurs de l'amiante	4 769	3 851	918
Incapacité permanente (pénibilité loi de 2010)	3 572	2 161	1 411
Minimum contributif⁽⁴⁾	234 608	83 348	151 260
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs (632626)	37,1 %	27,5 %	45,8 %
Retraites de droit commun et mesures dérogatoires avec Minimum contributif	204 547	66 786	137 761
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs hors retraites anticipées (467316)	43,8 %	34,5 %	50,3 %
Départs avant l'âge légal au titre d'une retraite anticipée avec Minimum contributif	30 061	16 562	13 499
Proportions sur l'ensemble des retraites anticipées (165310)	18,2 %	15,2 %	24,0 %

(1) Attribution d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé en 1^{er} ou 2^e droit au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.

(2) Un 1^{er} droit concerne un assuré entrant la première fois en tant que retraité au régime général par le biais d'une attribution de droit direct ou de droit dérivé.

On attribue un 2^e droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du régime général (1^{er} droit).

(3) Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (régime général, MSA et travailleurs indépendants) et dont la pension a été en liquidation unique (LURA) sont monopensionnés.

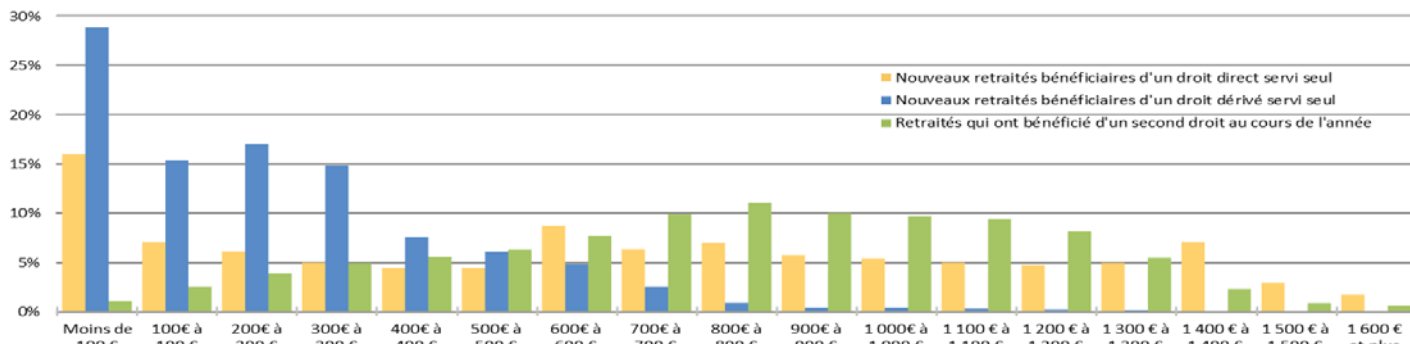
(4) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

Montants

Montants valeur décembre 2017 - revalorisation des pensions de 0,8 % au 01/10/2017

Montant global ⁽⁵⁾ mensuel moyen servi par le régime général (y compris compléments de pension)	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraités ayant eu une attribution au cours de l'année			
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct servi seul (servi sans droit dérivé au régime général) : 603 712 retraités	717 €	802 €	632 €
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (servi sans droit direct au régime général) : 57 367 retraités	306 €	261 €	311 €
Retraités déjà bénéficiaires d'un droit au régime général et auxquels on a attribué un second droit : 134 758 retraités	859 €	896 €	852 €
Ensemble des attributions (795 837 retraités)	714 €	800 €	655 €
Nouveaux retraités de droit direct ayant une carrière complète liquidée au régime général ⁽⁷⁾ : 296 885 retraités	1 102 €	1 213 €	994 €

Répartition des retraités par tranche de montant global mensuel moyen



Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum ⁽⁶⁾	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	Non compris la majoration enfant 10 %	Y compris majoration enfant 10 %	Non compris la majoration enfant 10 %	Y compris majoration enfant 10 %	Non compris la majoration enfant 10 %	Y compris majoration enfant 10 %
Montant du droit direct toutes carrières (servi avec ou sans droit dérivé) : 632 626 retraités	674 €	696 €	762 €	787 €	594 €	612 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou servi avec un droit direct au régime général) : 163 211 retraités	306 €	321 €	216 €	226 €	319 €	335 €
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète liquidée au régime général ⁽⁷⁾ : 296 885 retraités	1 052 €	1 084 €	1 170 €	1 207 €	938 €	965 €

Hommes et Femmes Hommes Femmes

Âges moyens au départ de la retraite

Droits directs contributifs

Ensemble des attributions de droits directs	62,5 ans	62,2 ans	62,8 ans
Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général	62,5 ans	62,2 ans	62,7 ans
Droits directs attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général	63,6 ans	62,6 ans	63,7 ans

Droits dérivés

Ensemble des attributions de droits dérivés	72,9 ans	75,0 ans	72,6 ans
Retraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général	66,8 ans	68,7 ans	66,6 ans
Droits dérivés attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général	76,3 ans	76,8 ans	76,2 ans

Durées moyennes d'assurance en trimestres (non limitées)

Durée moyenne au régime général⁽⁸⁾

Ensemble des droits directs	126 tr.	122 tr.	129 tr.
Droit commun	118 tr.	111 tr.	124 tr.
Retraites anticipées	146 tr.	143 tr.	152 tr.

Durée moyenne tous régimes

Ensemble des droits directs	160 tr.	161 tr.	159 tr.
Droit commun	154 tr.	155 tr.	154 tr.
Retraites anticipées	176 tr.	172 tr.	183 tr.

Compléments de pension

Majoration pour enfants de 10 %		226 647	101 768	124 879
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant		1 650	219	1 431
Majoration pour tierce personne		1 149	638	511
Allocations de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	a - à titre de prestataire	37 543	17 359	20 184
	b - à titre de conjoint seul	18	6	12
	c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	3	3	-
	Ensemble des bénéficiaires de l'ASPA (a+b+2c)	37 567	17 371	20 196
Allocations supplémentaires d'invalidité (ASI)	a - à titre de prestataire	732	174	558
	b - à titre de conjoint seul	6	0	6
	c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	0	0	0
	Ensemble des bénéficiaires de l'ASI (a+b+2c)	738	174	564

(5) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servi : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(6) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale), y compris la majoration de pension de réversion pour les droits dérivés si le retraité en est bénéficiaire. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(7) Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

(8) La durée moyenne inclut la durée cotisée à la MSA salarié ou au Régime des travailleurs indépendants si la pension a été liquidée par le régime général (LURA).